

# Déclaration préalable

à la réalisation de constructions et travaux  
non soumis à permis de construire  
portant sur une maison individuelle  
et/ou ses annexes

## Clôtures

---

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous avez la possibilité de déposer votre dossier de façon dématérialisée via le lien suivant :

<https://coban.geosphere.fr/guichet-unique>

Si vous préférez un dépôt de façon matérielle, le nombre de dossiers à déposer en Mairie est de 2 exemplaires complets

### Liste des pièces à fournir :

- Le plan de situation (DP 1) : un plan de la ville sur lequel vous identifiez l'emplacement de votre terrain,
  - Le plan de masse (DP 2) : faire ressortir sur ce plan l'emplacement de la clôture à réaliser (surligneur),
  - Une photo de près (DP 7)
  - Une photo de loin (DP 8)
  - Un plan en coupe de la clôture projetée à l'échelle\* (préciser la hauteur par rapport au terrain naturel, le type de matériaux utilisés, leur couleur).
- } l'angle de prise de vue doit être porté sur le plan de masse

\*Si vous êtes dans une zone de submersion marine, le plan en coupe doit être également coté en mètres NGF.